

LEADER DE L'EXPERTISE COMPTABLE

DCG 1

Fondamentaux du droit

CORRIGÉS

5^e édition

Jean-François Bocquillon

Agrégé d'économie et gestion

Professeur en classes préparatoires à l'expertise comptable

Martine Mariage

Agrégée d'économie et gestion

DUNOD

En partenariat avec

Lefebvre Dalloz

Crédits iconographiques :
p. 39 : © Smartphone by Lillian Abigail from the Noun Project.

NOUS NOUS ENGAGEONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT :



Nos livres sont imprimés sur des papiers certifiés pour réduire notre impact sur l'environnement.



Le format de nos ouvrages est pensé afin d'optimiser l'utilisation du papier.



Depuis plus de 30 ans, nous imprimons 70 % de nos livres en France et 25 % en Europe et nous mettons tout en œuvre pour augmenter cet engagement auprès des imprimeurs français.



Nous limitons l'utilisation du plastique sur nos ouvrages (film sur les couvertures et les livres).

© Dunod, 2024
11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff
www.dunod.com
ISBN 978-2-10-086135-4

SOMMAIRE

PARTIE 1 Introduction générale au droit

Chapitre ❶	Le droit : finalités, règles et branches	5
Chapitre ❷	Les sources du droit	9
Chapitre ❸	La preuve des droits subjectifs	17
Chapitre ❹	L'organisation judiciaire	23
Chapitre ❺	Les modes alternatifs de règlement des différends (MARD)	33
CAS DE SYNTHÈSE		39

PARTIE 2 Les personnes et les biens

Chapitre ❻	Les personnes	43
Chapitre ❼	Le commerçant	51
Chapitre ❽	Les professionnels de la vie des affaires autres que les commerçants	61
Chapitre ❾	Le patrimoine	67
Chapitre ❿	La propriété	71
Chapitre ⓫	Les applications particulières de la propriété	77
CAS DE SYNTHÈSE		86

PARTIE 3 L'entreprise et les contrats

Chapitre ⓬	La formation du contrat	91
Chapitre ⓭	L'exécution du contrat	101
Chapitre ⓮	Les principaux contrats de l'entreprise	107
Chapitre ⓯	Les contrats de l'entreprise avec les établissements financiers	115
CAS DE SYNTHÈSE		123

PARTIE 4 L'entreprise et ses responsabilités

Chapitre ⓰	Les responsabilités civile et pénale	127
Chapitre ⓱	La responsabilité civile extracontractuelle	133
CAS DE SYNTHÈSE		140

Le droit : finalités, règles et branches

Évaluer les savoirs

1 Quiz

1. **Faux.** Le droit objectif ne détermine pas seulement les droits d'une personne. Il est composé de l'ensemble des règles qui gouvernent les rapports entre les hommes.
2. **Faux.** Le droit subjectif est l'application des règles de droit aux personnes. Il désigne les prérogatives qui appartiennent aux personnes.
3. **Vrai.** La règle de droit a un caractère coercitif. Elle est sanctionnée pénalement et/ou civilement.
4. **Vrai.** La morale est un ensemble de valeurs et de principes qui permettent de différencier le bien du mal, le juste de l'injuste, l'acceptable de l'inacceptable, et auxquels il faudrait se conformer.
5. **Vrai.** L'éthique est une réflexion argumentée en vue du bien-agir. Elle propose de fixer des règles de conduite en s'interrogeant sur les valeurs morales qui devraient orienter nos actions, dans différentes situations.
6. **Vrai.** Le droit constitutionnel s'applique à un État. Il fait partie du droit national.
7. **Vrai.** Le droit privé régit les rapports entre particuliers. Le droit commercial fait partie du droit privé. Les particuliers concernés sont les commerçants.
8. **Vrai.** Idem question 3.
9. **Faux.** Le droit privé régit les rapports entre particuliers. Le droit du travail fait partie du droit privé. Les particuliers sont des employeurs et des salariés.
10. **Faux.** Le droit fiscal n'est pas une partie du droit administratif. C'est une branche du droit financier puisqu'il concerne les impôts et leur assiette, leur liquidation, leur recouvrement.
11. **Faux.** La règle de droit n'a pas un caractère personnel, elle ne vise pas les personnes mais les situations juridiques dans lesquelles elles se trouvent. En revanche, la règle de droit a un caractère général en ce sens qu'elle a vocation à s'appliquer à tous.
12. **Vrai.** Toutefois, il renvoie à des sources juridiques diverses. Il applique des raisonnements juridiques de droit privé (ex. : réparation du préjudice environnemental).
13. **Faux.** Le droit comptable s'applique aux personnes de droit privé (commerçants, sociétés).
14. **Faux.** Le droit de la consommation s'applique aux relations entre consommateurs et professionnels ou, quand la loi le prévoit, entre professionnels et non-professionnels.

2 À chacun sa branche !

Rattachez les situations suivantes aux branches du droit concernées.

1. Un conflit entre deux personnes à propos d'un héritage : droit civil.
2. La nomination d'un procureur de la République : droit administratif.
3. La vente d'un fonds de commerce de jeux vidéo : droit commercial.
4. Le non-paiement de l'impôt sur le revenu : droit financier, droit fiscal.

5. Le licenciement d'un comptable : droit du travail.
6. La prise en charge des frais liés à un accident du travail : droit de la sécurité sociale.
7. La gestion des biens d'un mineur : droit civil.
8. Une escroquerie : droit pénal.
9. Un conflit entre les associés de la SARL Rex Stout : droit des sociétés.
10. L'ouverture d'une succession : droit civil.
11. Un conflit à propos de la prise en charge de frais d'hospitalisation : droit de la sécurité sociale.
12. Des injures proférées en public : droit pénal.
13. La publication d'une photo d'un chanteur célèbre giflant, dans les bureaux de son avocat, son ex-femme : droit civil (la publication est une atteinte à la vie privée, article 9 du Code civil).
14. L'élection d'un député : droit constitutionnel.
15. Un litige entre un fonctionnaire et son employeur, la mairie de Roanne : droit administratif.
16. La procédure d'élaboration du budget de la Sécurité sociale : droit financier.
17. Le rejet de déchets dans une rivière : droit de l'environnement.
18. Le piratage d'un film : droit pénal.
19. Un vol de voiture : droit pénal.
20. Un conflit à propos de la construction d'un nouvel édifice public : droit administratif.

Maîtriser les compétences

3 Droit, morale ou éthique

Compétence attendue

Distinguer la règle de droit des autres règles de la vie sociale

Décryptage des compétences

Le candidat doit comprendre qu'une règle de droit s'impose à tous, ce qui la différencie des autres règles sociales.

Classez les règles suivantes selon qu'elles sont d'ordre juridique, moral ou éthique.

1. L'interdiction de fumer dans les locaux publics : juridique.
2. L'engagement d'une entreprise à ne pas faire fabriquer ses vêtements par des sous-traitants employant des enfants : éthique.
3. Le respect de ses parents : morale.
4. Le devoir d'aider ses ascendants ou descendants dans le besoin : juridique.
5. Le paiement de l'impôt sur le revenu : juridique.
6. La courtoisie : morale.
7. Être loyal et s'interdire tout conflit d'intérêts : éthique.
8. Ne pas s'approprier le bien d'autrui : juridique.
9. Respecter la tranquillité d'autrui : juridique
10. Le souci permanent de la qualité et du développement durable : éthique.

Préparer l'épreuve

4 Commentaire de document : la protection des droits fondamentaux à l'ère du numérique

Compétence attendue

Distinguer la règle de droit des autres règles de la vie sociale

Décryptage des compétences

Le candidat doit comprendre qu'une règle de droit s'impose à tous, ce qui la différencie des autres règles sociales.

1. Précisez ce qu'il faut entendre par « civilité »

La civilité dans le texte est « l'art de vivre ensemble ». L'Académie française reconnaît les deux sens suivants au terme « civilité » : au singulier, il désigne une manière courtoise et polie de vivre et de se comporter en société et, au pluriel, les manifestations de cette courtoisie et de cette politesse.

2. Identifiez les mutations technologiques auxquelles le texte fait référence.

Toute introduction de techniques, de processus ou de matériels nouveaux est une mutation technologique. Le texte se réfère à l'essor d'Internet, des réseaux sociaux et des plateformes numériques qui bouleversent la vie économique et sociale.

3. Distinguez les droits fondamentaux auxquels les mutations technologiques portent atteinte. Illustrez vos propos à l'aide d'exemples.

Les mutations technologiques portent atteinte à la vie privée, au droit à l'image : diffusion et accès aux informations personnelles sur les réseaux, atteintes aux réputation, *cookies* et *tracking*, surveillance des salariés et de leurs performances, géolocalisation.

4. Justifiez l'intervention du législateur dans ce contexte.

Le législateur vise à garantir la protection des droits et des libertés. Il sanctionne certains contenus diffusés par les hébergeurs sur internet, il contrôle la diffusion d'informations personnelles (nécessaire consentement de l'intéressé pour l'utilisation de ses données, règlement européen RGPD, règlement général sur la protection des données, etc.).

Ainsi le législateur veille-t-il à la protection de la vie privée en sanctionnant pénalement ses atteintes : paroles, images et localisation (art. 226-1 du CP).

Au-delà de la réparation du préjudice subi par la personne concernée, il entend punir un comportement répréhensible dans la vie en société.

Évaluer les savoirs

1 QCM

1. a, c. Le droit européen originaire est composé des traités instituant l'UE, des traités fondateurs (CECA en 1951, CEE Rome en 1957) et de ceux qui ont créé l'actuelle UE jusqu'au TFUE (traité sur le fonctionnement de l'UE en 2009). L'ensemble forme le droit européen originaire.
2. a. En application du principe d'applicabilité directe, une directive crée des droits et des obligations pour les ressortissants de l'UE. Ceux-ci peuvent s'en prévaloir dès sa parution auprès des juridictions nationales.
3. a. Le règlement est d'application immédiate, obligatoire dans tous ses éléments et s'impose aux États et aux ressortissants de l'UE.
4. b. Dès le lendemain de sa publication au *JORF* et jusqu'à son abrogation, la loi est obligatoire. Ainsi nul n'est censé ignorer la loi.
5. b, c. Un règlement ne peut pas être contraire à une loi. Les conventions collectives doivent être conformes à la loi qui dans certains cas est supplétive. Dans ce cas elle s'applique à défaut d'une convention collective (ex. : fixation du taux de la majoration des heures supplémentaires).
6. b. Le Conseil constitutionnel peut être saisi pour vérifier la conformité d'une loi à la Constitution. Il peut être saisi par le président de la République, le Premier ministre, le président de l'Assemblée nationale et le président du Sénat. La saisine du Conseil constitutionnel est également ouverte à au moins 60 députés ou 60 sénateurs (loi constitutionnelle du 29 octobre 1974).
7. c. Le contrôle de conventionnalité est le contrôle de la conformité des lois par rapport aux traités. En refusant d'exercer lui-même ce contrôle, le Conseil constitutionnel a conduit l'ensemble des juridictions françaises, tant judiciaires qu'administratives à le faire.

Maîtriser les compétences

2 L'accord de Paris sur le climat

Compétence attendue

Identifier et distinguer les différentes sources du droit

Décryptage des compétences

Le candidat doit avoir conscience que la règle de droit peut émaner de différentes sources dont la force dépend d'une hiérarchie des normes.

1. Précisez l'objet de l'accord de Paris.

Vocabulaire :

- *Développement durable* : le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de

répondre aux leurs (définition du rapport Brundtland des Nations Unies 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations unies):

- **Résilient**: « fait de rebondir », capacité de l'écosystème, d'une espèce ou d'un individu à retrouver un fonctionnement ou un développement normal après avoir subi une perturbation.
- **Gaz à effet de serre**: gaz dont la concentration dans l'atmosphère terrestre est à l'origine du réchauffement climatique.

L'accord de Paris porte sur le climat. Il a pour objet de renforcer la coopération entre États pour apporter une réponse globale à la menace du changement climatique. Il promeut le développement durable et la lutte contre la pauvreté en limitant l'élévation de la température, renforçant les capacités d'adaptation à ces changements et en limitant les effets des gaz à effet de serre.

2. Rattachez cet accord à la catégorie de textes juridiques adéquate. Justifiez votre réponse.

Ce texte est un accord entre des États. Il a la particularité de fixer, dans son champ d'application – le climat – des règles non contraignantes et contraignantes. Sur les règles obligatoires, on peut qualifier cette partie de traité.

3. Identifiez les pays qui devront appliquer cet accord.

En 2017, 194 pays, soit la quasi-totalité des pays reconnus de l'ONU et l'UE, le Nicaragua, la Syrie vont appliquer cet accord. Les États-Unis se sont retirés depuis, après l'élection de Donald Trump.

4. Déterminez à quelle condition l'accord a été rendu applicable en France.

L'accord a été rendu applicable en France par une loi de ratification votée au Parlement.

5. Analysez la possibilité, pour le président français, à l'instar de Donald Trump, de décider du retrait de la France de cet accord. Justifiez votre réponse.

L'accord de Paris prévoit une procédure de dénonciation de l'accord. C'est l'article 28 qui permet aux signataires d'en sortir, mais pas sous n'importe quelles conditions. Le texte prévoit que toute partie prenante peut s'en soustraire à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la date d'entrée en vigueur (4 novembre 2016). Ce processus prend ensuite un an pour arriver à son terme.

Donald Trump a décidé en juin 2017 du retrait des États-Unis de l'accord de Paris au nom de la défense des emplois américains et de son slogan: « L'Amérique d'abord ». Les États-Unis sont le deuxième pollueur au monde derrière la Chine. Cela amène donc la sortie des États-Unis au 4 novembre 2020.

Chaque État, par son représentant politique et en application de la procédure du traité, peut utiliser la procédure de dénonciation.

3 Environnement : que disent les textes européens ?

Compétence attendue

Identifier et distinguer les différentes sources du droit

Décryptage des compétences

Le candidat doit avoir conscience que la règle de droit peut émaner de différentes sources dont la force dépend d'une hiérarchie des normes.



L'économie circulaire est un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à en diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des individus (définition de l'Ademe, UE 5 du DCCG). Le secteur halieutique regroupe les activités de pêche.

1. Précisez l'objet, les destinataires, les modalités d'entrée en vigueur et la qualification de chacun des documents. Justifiez votre réponse.

	Document 1	Document 2
Objet	Modifications de possibilités de pêche : le requin-baleine est inscrit sur les listes des espèces interdites à la pêche	<ul style="list-style-type: none"> • Prévention et réduction des déchets et des effets nocifs de la gestion et la production des déchets • Réduction des incidences globales de l'utilisation des ressources et amélioration de leur efficacité dans la perspective d'une économie circulaire et de la compétitivité à LT de l'UE
Destinataires	Les États membres de l'UE et leurs ressortissants (en particulier les pêcheurs)	Les États membres de l'UE
Entrée en vigueur	Le jour suivant sa publication au <i>JOUE</i>	20 jours après la publication au <i>JOUE</i> (principe d'applicabilité directe) Délai de transposition dans le droit national : 5 juillet 2020
Qualification	Règlement européen	Directive européenne

2 et 3. Expliquez si un ressortissant d'un pays de l'UE peut se prévaloir :

- du premier texte (document 1) dès sa publication au *JOUE*.
- du second texte (document 2) dès sa publication au *JOUE*.

En application du principe d'applicabilité directe, un ressortissant de l'UE peut se prévaloir d'un règlement dès sa publication, et d'une directive dans les 20 jours de sa publication. Le droit européen a un effet direct sur les ressortissants de l'UE. Par conséquent, ces derniers peuvent se prévaloir d'une règle européenne (directive ou règlement) devant un juge de leur pays.

4 Des lois et des projets

Compétence attendue

Différencier les principales catégories de loi

Décryptage des compétences

Après avoir caractérisé la loi ordinaire, il convient de distinguer les autres types de lois tels que les lois constitutionnelle, organique et de finance.

1. Relevez, dans les documents, les différentes catégories de loi.
2. Identifiez l'objet de ces différentes lois.
3. Justifiez, dans chaque cas, le recours à la catégorie de loi mise en œuvre.